

**Le dossier de candidature doit IMPÉRATIVEMENT être accompagné des annexes reprises ci-dessous. Le fait de mentionner l'information dans le dossier ne suffit pas. Ces annexes conditionnent la recevabilité de la candidature.**

## ASPIRANT (ASP)

<b>Etudiants</b> <p><b>Vous êtes étudiant inscrit en dernière année d'un cycle de master dans un établissement d'enseignement supérieur de :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- la Communauté française de Belgique</li> <li>- la Communauté flamande de Belgique</li> <li>- la Communauté germanophone de Belgique</li> <li>- l'Ecole Royale Militaire</li> <li>- du Luxembourg, des Pays-Bas, d'Estonie, de Lettonie ou de Lituanie (cf. article 4 du règlement aspirant du F.R.S.-FNRS)</li> </ul>	<p>Vous devez impérativement remettre une attestation d'inscription à la dernière année académique menant à l'obtention du grade de master ou une attestation d'inscription aux études de 2nd cycle. Attention : ce document doit être chargé dans le formulaire ou sur votre page e-space au plus tard le <b>03/03/2026</b>.</p>
<b>Diplômés</b> <p><b>Vous êtes titulaire d'un master <u>120 crédits au moins</u> délivré par un établissement d'enseignement supérieur de :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- la Communauté française de Belgique</li> <li>- la Communauté flamande de Belgique</li> <li>- la Communauté germanophone de Belgique</li> <li>- l'École Royale Militaire</li> <li>- du Luxembourg, des Pays-Bas, d'Estonie, de Lettonie ou de Lituanie (cf. article 3, alinéas 1, 2 et 3 du règlement aspirant du F.R.S.-FNRS)</li> </ul>	<p>Vous devez impérativement remettre une attestation de réussite ou une copie du/des diplôme(s). Attention : ces documents doivent être chargés dans le formulaire ou sur votre page e-space au plus tard le <b>03/03/2026</b>.</p> <p>Les candidats médecins et médecins vétérinaires en cours de spécialisation doivent remettre une attestation d'inscription à ladite spécialisation. Attention : ce document doit être chargé dans le formulaire ou sur votre page e-space au plus tard le <b>03/03/2026</b>.</p>
<p><b>Vous êtes titulaire d'un autre grade académique visé à l'article 115 du décret Paysage (cf. article 3, alinéa 4 du règlement aspirant du F.R.S.-FNRS)</b></p> <p><b>Exemples :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- master délivré hors Belgique, Luxembourg, Pays-Bas, Estonie, Lettonie ou Lituanie,</li> <li>- master complémentaire,</li> <li>- ...</li> </ul>	<p>Vous devez impérativement remettre :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- une attestation de réussite ou une copie du/des diplôme(s)</li> </ul> <p>ET</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- une attestation d'accès au doctorat ou une attestation d'inscription au doctorat, émanant de l'institution universitaire où seront poursuivies les études conduisant au doctorat.</li> </ul> <p>Attention : ces documents doivent être chargés dans le formulaire ou sur votre page e-space au plus tard le <b>03/03/2026</b>.</p> <p>Les candidats médecins et médecins vétérinaires en cours de spécialisation doivent remettre une attestation d'inscription à ladite spécialisation. Attention : ce document doit être chargé dans le formulaire ou sur votre page e-space au plus tard le <b>03/03/2026</b>.</p>